

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2023 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14
Présents : 10
Absents : 4
dont représentés : 3

Suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de la convocation :
25 mai 2023

Délibération affichée en mairie
le : 6 juin 2023

Télétransmission au contrôle de
légalité le : 6 juin 2023

Accusé réception reçu
le :

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Marie-Françoise MASSEI, Antoine ANTONA, Patrick RINIERI, Hélène AUBRY, Simon FIDELI

Absents :

Lucette AMARO-CAPITAO (procuration à Camille ROSSI), Barbara CASINI, Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI), Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Pascal LECCIA)

Secrétaire de séance : Antoine ANTONA

Délibération n°003-005-2023 : Validation du projet d'établissement 2023 pour la crèche communale

La Directrice de la crèche a soumis le projet d'établissement pour 2023 comportant le règlement intérieur, le projet social et le projet éducatif.

Il appartient au Conseil Municipal de valider ce document.

Ayant entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le projet d'établissement 2023 relatif à la crèche communale

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,
Pascal LECCIA


Le MAIRE
Pascal LECCIA